

Xavier DARON Architecte DPLG

9 chemin des Écoliers 97424 Saint Paul FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55

xavier_daron@orange.fr

CH26

COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°26

DU 10/04/2014

"RESIDENCE GRANDE FONTAINE"

TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN 5 LLTS

Adresse: 22, 24, 26, 28 & 30 Ruelle Pavée, 97460 Saint Paul,

PC n° PC 974415 12A0101

Prése	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
	M DUSSIER	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 28 31 88	X
	M DESRUISSEAUX	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 08 96 95	X
	M. RAMASSAMY	MAITRE D'OUVRAGE	0262 45 71 90			X
Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
	M CARUSO	CT DIDES	0262 21 31 96	0262 21 88 91	0692 32 77 41	X
	M LEGALLAIS	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 48	0262 94 48 50	0692 85 49 03	X
	M GRONDIN	GRONDIN (lots 1 & 2)	0262 87 01 45	0262 69 84 92	0692 87 01 45	X
	M DIOMAT	CE2J	0262 50 18 68	0262 50 18 68	0692 21 66 21	X
	M DIJOUX	EEPB (lot 3)	0262 53 11 41	0262 92 06 61	0692 65 07 29	X
	M VANDENESSE	DLA (lot 4)	0262 09 80 13	0262 26 19 89	0692 56 86 58	X
	M ROBERT	ECOI (lot 5)	0262 41 74 93	0262 41 74 93	0692 70 32 33	X

Lot Observations

1 AVANCEMENT DU CHANTIER

GROS OEUVRE : effectif sur site = 3+1

Compte tendu des différentes remarques indiquées en PV de réunion de chantier ces derniers mois, & qui ne sont toujours pas traitées malgré les rappels, je procède à la rédaction d'un courrier de mise en demeure (LRAR) pour l'entreprise GRONDIN pour l'ensemble des points indiqués ci-dessous.

Je le transmet ce jour à la maîtrise d'ouvrage pour signature et envoi.

RAPPEL : traitement antitermites : réalisé sur logement 22, à réaliser sur tous soubassements de tous les autres logements

CHARPENTE METALLIQUE

RAPPEL : linteau UPN en façade de l'extension : compléter les fixations cf. EXE

COUVERTURE & BARDAGE

RAPPEL : Logement 22 : bardage cuisine & chambre : à reprendre selon plans d'exécution & remarques du CT & remarques émises en réunion de chantier :

- rayures à reprendre
- non-conformité des tôles de finition aux plans EXE au niveau des dalles des extensions (cuisine chambre) : prévoir à minima des larmiers en tôle en sous-face de ces dalles
- RAPPEL : larmiers en zinc à poser en sous-face des linteaux de jalousies de la chambre
- RAPPEL: Tous logements: pose des crochets de sécurité sur les toitures à prévoir: réaliser préalablement un plan de pose a soumettre au Moe et au CT pour validation. Des autocontroles seront a produire pour la pose de ces points de fixations

PLAQUES DE PLÂTRE

- RAPPEL : logement 22 : chambre 1 : trous à proximité de l'interrupteur de luminaire : à reboucher
- RAPPEL : logement 22 : angle en plaque de plâtre du séjour avec dégagement légèrement détérioré : sera à reprendre avant les OPR

MENUISERIES BOIS

RAPPEL : logement 22 : "trou" pour taquets de volets : à reprendre comme demandé à chaque réunion depuis plusieurs semaines

- RAPPEL : Logement 22 : "trou" sous couverture (coté rive) : mettre en place un CP qualité CTBX
- RAPPEL : Logement 22 : menuiserie sans gorges en tableaux coté intérieur : non conforme : à reprendre (et surtout à compléter à la fabrication pour les prochaines menuiseries)
 RAPPEL : Logement 22 & suivants : extensions : éléments non porteurs en bois en façade des extensions : devront être exécutés conformément aux plans d'exécution.

MENUISERIES PVC & ALU

- ▶ RAPPEL : fourniture PAC & classement menuiseries
- RAPPEL : Logement 22 : commandes des jalousies de la chambre : a reprendre selon réglementation accessibilité

MENUISERIES METALLIQUE

RAPPEL : mise en œuvre des garde corps et autres éléments de serrurerie conformément au marché de travaux et plans EXE transmis

REVETEMENTS DURS

logement 22 : faïence dans la SDE : carreaux au niveau des VH & VB remplacés : OK

PLOMBERIE

Logement 22 : prestations à finaliser pour semaine suivante (avant mise n place des elements en métal venant fermer les VS

ELECTRICITE

- RAPPEL : fiche technique luminaire TBTS de SDE : transmis . Confirmer TBTS (cf. remarques par email de Moe & CT), et une fois validé, mise en œuvre
- RAPPEL: Logement 22: tableau et menues finitions à poser semaine prochaine (appareillages en chambre & cuisine en extension, caches des appareillages en existant, lampes, etc...) se coordonner avec le plombier, qui a les clefs à partir de ce jour.

PEINTURE ETANCHEITE

Logement 22 : peinture intérieure existant : réalisé : nettoyage des taches de peinture à parfaire Logement 22 : peinture exterieure existant : réalisé : à reprendre (extensions: linteaux UPN : sous-face; pignons: de part et d'autre du trou en VS, etc...)

Logement 22 : peinture exterieure extension : PM : partie en rouge non encore réalisée Autres logements: merci d'attendre que l'entreprise de GO reprenne les enduits préalablement à tous travaux de peinture

Logements 24 à 30 : tous UPN apparents - supports chéneau - & mats antenne & parabole devront être peints en GRIS MOYEN mat ref."mysterious gray" – AP53 au nuancier MAUVILLAC



Logement 22 / extension /peinture exterieure : nettoyages à reprendre



Logement 22 / extension / chambre / vue depuis la rue : peinture exterieure à finaliser (element à peindre en rouge)





2

Logement 22 / extension / chambre / vue depuis la coursive : garde corps restent à poser

PLANNING DE SEMAINE PROCHAINE

clefs remises au plombier qui se coordonne avec l'electricien, le peintre et le gros oeuvre pour l'acces au logement

Objectif: logement 22 finalisé (extension comprise)

- → finalisation des travaux de bardage et couverture (y/c éléments en bois en façade, reprise des rayures s/tôles, crochets de sécurité, larmiers, de etc...)
- → réalisation de tous les ouvrages de serrurerie (garde-corps, portail, mat antenne & parabole, etc...),
- → finitions de peinture (y compris par exemple sous-face du linteau UPN de cuisine)
- → complements en zinc à prévoir (larmiers sous jalousies et dalle des cuisines et chambres)
- → finalisation pose ensemble des appareillages de second oeuvre et toutes finitions.

PROCHAINE REUNION DE CHANTIER LE 17/04/2014 À 08H00

toutes les entreprises sont convoquées pour cette réunion.

Toute absence entraînera les pénalités prévues au CCAP

SI GARDE-CORPS POSES SEMAINE PROCHAINE, OPR LOGEMENT 22 LE 17/04/2014 SINON,

<u>Décalage des OPR partielles (logement 22) : décalées au 24/04/2014 pour une réception le 01/05/2014</u>

NB : Faute de contestation écrite sous 8 jours à compter de la date de ce document, il sera réputé accepté sans réserves par les destinataires.

Page 3 / 3